



Rédaction : B. Vandembavière, D. Robe, B. Coupigny, G. Louquet

**Mairie de Recques-sur-Hem**

75 rue de la Chapelle

☎ 03.21.35.60.53 – Fax 03.21.85.50.73

e-mail : [mairie.recques@orange.fr](mailto:mairie.recques@orange.fr)

**Horaires d'Ouverture du secrétariat mairie :**

Lundi  
14 h à 16 h

Mardi  
17 h à 19 h

Jeu  
14 h à 16 h

Vendredi  
14 h à 16 h

### **RÉUNION DE CONSEIL DU 6 AVRIL 2017**

**Excusés** : N. Bastien et B Coupigny ont donné pouvoir à D. Robe et S. Tanfin ; D. Péron, **Secrétaire de séance** : S. Denis. M le Maire présente le soutien unanime du conseil à G. Douilly et à C. Prudhomme.

#### **Budget primitif 2017**

Petit rappel : le budget primitif présente toutes les dépenses et recettes pour faire vivre la commune (fonctionnement) et les dépenses et recettes pour les travaux envisagés (investissement).

Pour prévenir tout souci de trésorerie, les dépenses sont toujours évaluées fortement et au contraire les recettes plus faiblement.

Fonctionnement : dépenses et recettes s'équilibrent à 495 940 € et l'investissement donne un budget à 213 500 €.

#### **Travaux votés et programmés**

Compte tenu de l'excédent 2016, des subventions à percevoir sur nos travaux de l'an dernier et des remboursements du FCTVA : les travaux suivants ont été adoptés et programmés cette année.

- **Rue de la Baronne de Draëck** : création d'un passage empierré depuis le pont du TGV jusqu'au chemin qui traverse le lotissement Habitat 62-59. Rénovation de la chaussée.

- **Rue du Canon** : Busage, du fossé qui fait face aux premières habitations. Reprofilage de l'angle du virage et revêtement.

- **Place** : remise en place des bordures enfoncées et gravillonnage.

- Modification d'un exutoire à la Hem pour remédier aux inondations dans le début de la rue de la Chapelle.

- **Mairie** : isolation de la cave et du grenier. Remplacement des dernières vitres en simple vitrage. Vérification de la bonne étanchéité des fenêtres de la façade et si possible remplacement de la chaudière énergivore.

- Création de 2 emplacements pour handicapés : salle et mairie.

- Achat de 2 extincteurs et divers travaux pour l'église, les écoles et l'électricité.

- Remboursement de notre prêt relais de 62 500 € contracté en attendant le versement des subventions promises.

#### **Subventions aux associations**

Elles s'élèvent à 7 275 € auxquelles s'ajouteront 4 725 € pour les associations ou autres organismes qui participent à l'animation des TAP.

#### **Taux d'imposition**

Ils resteront inchangés en 2017. Cependant, chaque année, les services de l'Etat révisent d'office légèrement les bases locatives sur lesquelles vos impositions sont calculées.

#### **Centre de Gestion : actualisation de la convention**

Toutes les collectivités doivent mettre en place un Document Unique pour la prise en considération des dangers auxquels nos agents sont exposés. Nous bénéficions d'une aide logistique pour laquelle nous renouvelons la convention. M le Maire fait appel aux conseillers salariés du secteur privé qui connaissent déjà ce dispositif pour la rédaction de ces documents.

#### **Questions diverses**

##### **Brocante du 21 mai :**

Pour répondre aux impératifs de sécurité, deux tracteurs barreront la route à l'entrée et à la sortie des emplacements des exposants.

##### **Fête des voisins :**

L'habituel dernier vendredi de mai où nous l'organisons tombant cette année au lendemain de l'Ascension, où se déroule le tournoi de pétanque, il a été décidé d'attendre l'année prochaine pour une nouvelle édition.

## RPI :

Transfert des équipements se fera entre le début des grandes vacances jusqu'à la ducasse.

## Ducasse : 15 et 16 juillet

Repas familial le samedi soir, randonnée organisée par le RFC le dimanche matin. Concert et remise de décorations, dimanche après-midi avec cette année la présence d'une nouvelle attraction.

## PLUI :

Comme M le Maire l'a toujours indiqué, ce PLUI sera douloureux pour les petites communes rurales. Seul le centre et parfois un hameau peuvent s'agrandir. Les implantations isolées sont désormais interdites. De plus notre village subit de plein fouet de lourdes contraintes : zones inondables, zone cœur de nature, trame verte et bleue, ligne TGV... Le SCOT ne nous accorde, après de longues tractations, que 1 hectare constructible (au départ, on nous donnait seulement 5000 m<sup>2</sup>). Sur cet espace, on mettait jadis 5, voire 6 maisons, maintenant il faudra impérativement en loger au moins 15 !

M le Maire présente ce qu'il a pu obtenir et cela n'était pas gagné d'avance.

1° Le Hameau de Cocove a été reconnu dans notre quota d'expansion. La plupart des hameaux de nos voisins ont été exclus.

2° Il voulait obtenir le détachement de la frange de terrain face au terrain des sports de la zone cœur de Nature. Le Sympac, la DDTM ont émis des avis favorables mais pour des raisons juridiques il faudra attendre une révision du SCOT pour que cela soit effectif, vraisemblablement avant 2028.

3° En attendant, il a demandé l'inscription dans la constructibilité d'une petite zone à Cocove et une plus grande zone, Rue du Canon qui était ipso facto déclassée. C'est d'ailleurs la motivation des travaux de voirie qui y sont programmés pour la rendre plus attractive.

4° Il a obtenu en plus que l'Hôtel Château de Cocove puisse bénéficier d'un espace constructible pour son développement économique. C'est le plus gros employeur de notre commune.

5° Il continue d'œuvrer encore pour obtenir d'autres petites modifications.

Il est certain qu'il y aura des déceptions dans tous les rangs, mais avec ce que nous avons obtenu, nous pouvons sauver notre village d'une mort lente à laquelle nous étions promis et préserver l'avenir de nos écoles, de nos entreprises et de nos associations.

Une consultation publique sera organisée avant l'été où **vous pourrez prendre connaissance des nouvelles cartes de zonage** qui sont encore aux retouches et faire vos remarques.

## Entretien des haies

Avec le printemps, la végétation reprend. Nous vous invitons à entretenir les haies en bordure de voirie notamment s'il y a présence de ronces et à ramasser le produit des tailles. Merci d'avance.

## Communauté de Communes de la Région d'Audruicq

	Dépenses	Recettes et excédent	Balance
Fonctionnement	3 287 622	3 926 289 + 589 028	1 227 694
Investissement	1 955 479	1 414 488	- 540 991

Comme chaque année voici les grandes lignes du compte administratif de la CCRA 2016

Cela donc un excédent budgétaire 2016 de 686 703 € obtenu notamment par une hausse des taux de base de la part intercommunale sur les impôts locaux de 18,1%. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères restera à 92 € par personne en 2017.

## Concours des maisons fleuries :

Pour les **nouvelles inscriptions**, contactez la mairie avant le 12 juin prochain.

Le passage du jury est prévu mi-juillet.



## Inscriptions scolaires - Rentrée 2017

*Pensez à inscrire dès aujourd'hui votre enfant pour la rentrée scolaire 2017-2018.*

*Les demandes d'inscription sont recevables en mairie jusqu'au 31 mai 2017. Merci de vous*

*munir du livret de famille, du carnet de santé de l'enfant et du certificat de radiation en cas de changement d'école.*

## Listes électorales : L'année 2017, année de refonte électorale, des nouvelles cartes électorales vous ont été distribuées (elles remplacent celles précédemment délivrées).

Les inscriptions **n'étant pas automatiques**, et si vous n'avez fait aucune démarche en mairie avant le 31 décembre 2016, vous n'êtes pas inscrit sur la commune. Afin d'éviter tout soucis le jour du scrutin, assurez-vous d'être encore inscrit dans votre ancien bureau de vote.

